

Charte Éthique de La Maison Cousin



Au sein de la Maison Cousin, notre raison d'être est de **favoriser les moments de partage et le rayonnement des territoires** au cœur des petits événements familiaux comme des plus grands événements professionnels et culturels.

Chaque repas et chaque célébration doivent être une occasion de tisser des liens et de créer une expérience et des souvenirs durables.

Nos valeurs au service de ceux qui pérennisent notre existence : nos clients

- **Responsabilité** : individuellement et collectivement, nous assumons pleinement l'impact de chacune de nos actions sur nos clients, nos collaborateurs, notre entreprise, nos fournisseurs, l'environnement et les communautés locales. Nous nous engageons à promouvoir des relations durables qui reposent sur l'amélioration continue.
- **Solidarité** : nous construisons des relations de confiance où chacun apporte sa pierre et soutient l'autre pour le bien commun et la satisfaction client.
- **Agilité et polyvalence** : nous sommes à l'écoute des évolutions des besoins de nos clients et de notre environnement. Nous adaptons nos services et nos pratiques pour répondre à ces changements avec souplesse.
- **Engagement** : nous nous investissons avec passion et envie pour garantir la qualité de nos prestations, la satisfaction des clients et la bonne image de notre Maison.
- **Plaisir** : nous nous épanouissons dans la pratique de notre métier et prenons du plaisir à travailler ensemble pour la satisfaction et le plaisir des clients.

Pourquoi une charte éthique ?

Cette charte éthique complète notre Politique de Développement Durable. Elle est rédigée pour poser les bases des comportements et des pratiques qui incarnent nos valeurs et assurent la pérennité de notre activité. Elle vise à garantir que nos décisions et nos actions soient en accord avec nos engagements sociaux, environnementaux et économiques. Elle guide nos choix dans toutes nos relations professionnelles et définit nos responsabilités envers nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et les communautés locales.

Une adhésion collective

Chaque collaborateur de l'entreprise, quel que soit son rôle, doit **adhérer à cette charte** et incarner ses principes dans ses actions quotidiennes. Ce document reflète notre volonté commune de construire un modèle d'affaires respectueux, responsable et solidaire. Il est communiqué largement à toutes les parties prenantes.

Clément JOLY
Président, Directeur Général

Philippe PAROISSIEN
Directeur associé

Charte Éthique de La Maison Cousin



1. Valeurs fondamentales : leur application est garantie et vérifiée par le système de management responsable en place, qui prend en compte notre devoir de vigilance et fait l'objet d'audits internes et externes annuels, dans le cadre de notre certification ISO 20121.

- **Intégrité :**

- Agir avec honnêteté, transparence et cohérence dans toutes les interactions, qu'elles soient internes (collaborateurs) ou externes (clients, fournisseurs, partenaires).
- Respecter tous les engagements pris envers les parties prenantes et garantir une conduite éthique exemplaire.
- Garantir la sécurité des informations et la protection des données détenues par l'entreprise.
- Traiter et consigner les non-conformités selon la procédure
- Respecter cette charte d'éthique
- Lutter contre toute forme de fraude ou de corruption

- **Amélioration continue :**

- Sans cesse chercher à améliorer les processus, produits et services de manière régulière et progressive.
- Inclure les parties intéressées impactantes et impactées dans l'identification des sources d'amélioration, la recherche de solutions et la communication des décisions prises.
- Encourager l'apprentissage et l'adaptation face aux défis et opportunités.
- Ecouter et utiliser les retours pour ajuster et perfectionner les pratiques.
- Identifier et éliminer les inefficacités pour gagner en performance.

- **Transparence :**

- Communication claire et honnête : partager des informations fiables de manière ouverte, claire, compréhensible et exhaustive avec toutes les parties prenantes.
- Accès à l'information : garantir un accès facile et équitable aux données et informations pertinentes pour promouvoir la confiance et la responsabilité.
- Responsabilité et éthique : assurer une prise de décision transparente, éthique, et documentée en expliquant les choix et actions.

- **Respect de la personne et inclusion :**

- Assurer un environnement de travail inclusif, équitable et bienveillant pour tous les collaborateurs, indépendamment de leur genre, origine, religion, orientation sexuelle ou situation personnelle.

- Traiter chaque individu avec dignité, écoute et considération, qu'il s'agisse de collègues, clients ou partenaires.
- Combattre toute forme de discrimination, harcèlement ou abus dans le cadre des activités de l'entreprise.
- **Vigilance :**
 - Identification des risques : anticiper et évaluer les risques sociaux, environnementaux et éthiques dans toutes les activités de l'entreprise.
 - Prise de mesures préventives : mettre en place des actions pour prévenir les violations des droits humains, des impacts environnementaux négatifs et de toutes autres non-conformités.
 - Suivi et responsabilisation : assurer un suivi constant des pratiques (audits internes et externes) et engager des actions correctives en cas de non-conformité.
 - Mise en place d'une procédure de lanceur d'alerte sur tous les sujets : corruption, harcèlement, fraude, comportements inappropriés, alcool ou drogue au travail, vols...
 - Sensibilisation de tous les collaborateurs aux enjeux de développement durable pour que chacun participe au devoir de vigilance.

2. Engagement envers la qualité et la satisfaction client

- Offrir des prestations de qualité, toujours conformes aux normes en vigueur et à nos exigences internes.
- Écouter attentivement les besoins des clients afin de proposer des solutions sur mesure.
- Garantir la transparence sur l'origine des produits, les tarifs et les services.

3. Respect de l'environnement

- Réduire l'empreinte carbone : mettre en place des initiatives pour minimiser les émissions de CO2 et privilégier des solutions énergétiques durables.
- Gérer de façon responsable les ressources : optimiser l'utilisation des ressources naturelles (eau, énergie, matières premières) et favoriser le recyclage.
- Soutenir la biodiversité : adopter des pratiques qui préservent les écosystèmes locaux et soutiennent la biodiversité, en réduisant les impacts négatifs sur la faune et la flore.

4. Achats responsables

- Appliquer notre Charte des Achats Responsables : arrêter la relation avec un fournisseur qui ne signe pas la charte Achats Responsables dans la première année de la relation.
- Avantager les circuits courts : être moins regardant sur les prix pour les producteurs locaux afin de soutenir l'économie régionale et limiter les impacts environnementaux liés au transport.
- Évaluer les fournisseurs : systématiquement évaluer les fournisseurs impactant une fois par an, notamment au regard des principes fondamentaux d'intégrité, d'amélioration continue et de respect de la personne humaine.
- Privilégier l'achat de matériaux et équipements responsables, tels que des matériels reconditionnés, des contenants ou ustensiles réutilisables, ou des emballages éco-conçus.

6. Pratiques anti-corruption et intégrité

- Interdire et combattre activement toute forme de corruption, y compris les pots-de-vin, le détournement de fonds ou les avantages indus, que ce soit en interne ou avec les partenaires : déclaration obligatoire de tout cadeau d'entreprise, invitations ou avantage d'une valeur supérieure à 10 euros. Interdiction de tout cadeau ou avantage en espèces, ou d'une valeur supérieure à 500 euros.
- Sensibiliser les collaborateurs aux risques de corruption et garantir une conduite éthique dans les relations commerciales. Une procédure de lanceur d'alerte est en place au sein de l'entreprise et disponible en accès libre avec le règlement intérieur.
- Respecter scrupuleusement les règles de concurrence, en évitant toute pratique déloyale ou abusive envers les concurrents.
- Établir des relations commerciales équitables et transparentes avec tous les clients, partenaires et fournisseurs.
- Fournir des devis et factures détaillés, sans coûts cachés, et informer de manière proactive en cas de modifications ou d'imprévus.

7. Responsabilité sociale

- Sous la responsabilité et le contrôle du CSE, respecter et faire respecter les droits humains et les droits de l'enfant tels que définis dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Stopper toutes relations avec des partenaires qui enfreindraient ces droits.
- Offrir des conditions de travail respectueuses et équitables à tous les employés et collaborateurs.
- Rejeter et signaler toute forme de discrimination, de harcèlement ou de mise en danger d'un collaborateur, d'un client ou d'un fournisseur.
- Valoriser les compétences des collaborateurs par la formation continue et la montée en compétence.
- Rejet du travail des enfants en interne et chez les partenaires :
 - Garantir que l'activité de l'entreprise ne fait appel, ni directement ni indirectement, au travail des enfants (hors stagiaires et enfants de collaborateurs au sein de l'entreprise)
 - Exiger de tous les fournisseurs, prestataires et sous-traitants qu'ils respectent cet engagement.
- Appliquer strictement les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, de la préparation au service.

Date :

Prénom, nom :

« Je reconnais avoir lu et compris cette charte. J'adhère à ses principes et je m'engage à me comporter conformément. »

Signature :